



RÈGLEMENT OFFICIEL

CONCOURS INTITULÉ SLEEMAN CLEAR CARTES-CADEAUX SUPER C (le « **Concours** »)

DATE Du 19 janvier au 15 février 2023

1. **ORGANISATEUR.** Le Concours est tenu par Metro Richelieu Inc. et Sleeman.
(Individuellement et collectivement l' « **Organisateur** » ou l' « **Organisateur du Concours** »).

2. **DURÉE.** Le Concours se déroule au cours de la période suivante (« **Durée du Concours** »)

Début du Concours:

Date : 19 janvier 2023

Heure : 8 h01 AM, heure de l'Est (HE)

Fin du Concours

Date: 15 février 2023

Heure : À la fermeture des magasins participants.

Nonobstant ce qui précède, le Concours se terminera avant la fin de la Durée du Concours advenant l'épuisement des [bulletins de participation]

3. **ADMISSIBILITÉ**

Le Concours s'adresse aux résidents de la province de Québec ayant atteint l'âge légal de la majorité à la date de l'inscription.

Sont exclus: les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, agents et représentants de l'Organisateur du Concours, de *Facebook* si le Concours se déroule sur *Facebook*, de tout Magasin participant, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté).

4. **PARTICIPATION / AUCUN ACHAT REQUIS**

Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner. Un achat n'accroît pas les chances de gagner.

Le Concours se déroule dans 101 magasins participants dans la province de Québec (les « **Magasins participants** »).

Participation - Pendant la durée du concours, une personne admissible peut participer au concours en achetant un (1) produit Sleeman participant (« Produit participant ») dans un magasin participant. La liste des produits participants figure en annexe du présent règlement. Une personne admissible obtiendra automatiquement une (1) inscription, indépendamment du nombre de Produits participants achetés au cours d'une même transaction dans un Magasin participant ou en ligne sur superc.ca pendant la Durée du concours, tant que le minimum d'un (1) Produit participant acheté est respecté.

Participation sans achat. Pour recevoir un bulletin de participation sans achat, rédigez lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimez Super C, accompagnée de votre nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone et adresse courriel. Présentez-la, pendant la Durée du Concours, au comptoir de service dans l'un des Magasins participants. Votre lettre sera validée par un représentant du Magasin participant et un bulletin de participation vous sera remis. Vous pouvez également la poster, dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Service aux consommateurs, 7151, rue Jean-Talon Est, 3^e étage, Montréal (Québec), H1M 3N8, afin qu'elle soit reçue au moins dix (10) jours avant la fin du Concours. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur et un bulletin de participation vous sera posté.

Limite. Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés:

- Une (1) inscription par personne par jour, tant par achat que par participation sans achat;
- Une (1) inscription par personne par jour, par Magasin participant;
- Une (1) inscription par personne par jour, par numéro de téléphone pour l'appareil sans fil.
- Un (1) prix par résidence.

5. PRIX

Les prix disponibles à être gagnés et leur valeur approximative de vente au détail sont les suivants:

Description (avec inclusions et conditions particulières)	Nombre de prix	Valeur approximative par prix
Une carte-cadeau Super C	Cinq (5)	500\$ CAD

Chances de gagner et nombre de prix.

Description de chaque prix	Chances de gagner par prix
Une carte-cadeau Super C	Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours, à concurrence d'une participation par personne par jour.

Seule garantie du fabricant. Aucune autre garantie que celle du fabricant ou du fournisseur du prix ne sera applicable. L'Organisateur n'a aucune responsabilité à l'égard du prix une fois remis.

6. TIRAGE

Date du tirage: 20 février 2023

Heure du tirage : 11h00 AM, heure de l'Est (HE)

Le tirage a lieu aux bureaux de l'Organisateur, au 11 011 Maurice-Duplessis, Montréal (Québec), H1C 1V6

Détails du tirage: Sélection au hasard d'une (1) inscription admissible parmi l'ensemble des inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours

7. RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit:

- a) être joint par téléphone ou courriel, à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours, dans les dix (10) jours suivant le tirage. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur pendant cette période sera disqualifiée, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant et la sélection d'un nouveau participant;
- b) signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à l'Organisateur dans les 5 jours suivant la date de sa réception;
- c) avoir répondu correctement et sans aucune aide quelle qu'elle soit, notamment mécanique, à la question d'habileté mathématique;
- d) sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie;

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours pourra, à sa discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les inscriptions admissibles restantes jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les soixante (60) jours suivant le tirage original, le prix sera annulé.

Refus d'accepter un prix. Le refus d'un participant sélectionné d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère l'Organisateur du Concours de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

Attribution des prix. Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant n'ait été confirmé. Aucun prix n'est transférable. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix (ou une partie du prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire du prix (ou une partie du prix) indiquée au présent règlement.

Frais de réclamation de prix. Tous les coûts ou dépenses encourus par les gagnants relativement à la réclamation ou à l'utilisation d'un prix sont la responsabilité des gagnants.

Prix limités. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

Disqualification. Tous documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter et Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité, sont sujets à vérification par l'Organisateur du Concours. L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion, d'annuler une participation au Concours lorsque le participant a procédé à un achat comme mode de participation au Concours et que ce participant a ensuite retourné le ou les bien(s) acheté(s). Ce même participant aura alors l'occasion de participer au Concours via un mode de participation sans achat, si les délais prévus au présent Règlement de concours le permettent. Les participations comportant des erreurs ne seront pas admissibles ainsi que celles qui ont été incomplètes, illisibles, mutilées, frauduleuses, détériorées ou comportant une erreur d'impression ou qui ont été trafiquées, modifiées, falsifiées, reproduites ou obtenues illégalement. Les participants qui ne se seront pas conformés au présent règlement sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tout concours ou promotion que l'Organisateur tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, tout participant coupable ou soupçonné : (i) d'avoir trafiqué des bulletins de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, ou (ii) d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, ou (iii) d'avoir enfreint le présent règlement, ou (iv) d'avoir utilisé un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants, ou (v) d'avoir obtenu des inscriptions au-delà de la limite permise, ou (vi) d'avoir utilisé plusieurs noms, identités, adresses électroniques et/ou tout système ou programme automatisé pour s'inscrire ou participer au concours, ou (vii) d'avoir perturbé le déroulement du Concours de quelque autre manière, ou (viii) d'avoir ou agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. LE PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET, UN ÉQUIPEMENT, UNE APPLICATION OU UNE TECHNOLOGIE EMPLOYÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE À L'EXPLOITATION LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE ET UN DÉLIT CIVIL ET L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE, EN TEL CAS, LE DROIT DE DÉNONCER CETTE PERSONNE AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES ET D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUE LA LOI LUI PERMET DE RÉCLAMER.

Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité. En participant ou en tentant de participer à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, sa société mère, toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, tout Magasin participant, la *Régie des alcools, des courses et des jeux*, *Facebook* si le Concours se déroule sur *Facebook*, les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit respectifs (collectivement les « **Bénéficiaires de l'exonération** ») de tout dommage et de toute responsabilité se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, etc.). Afin d'être déclarés gagnants, les participants choisis seront tenus de signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité aux règlements du Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération.

Limite de responsabilité. Sans restreindre la généralité de l'exonération ci-dessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toute responsabilité relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le règlement officiel, l'annonce du gagnant, l'attribution

du prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel au autre communication à l'Organisateur du Concours ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours; (ii) toute inscription en retard, perdues, volées, retardées, non reçues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes; (iii) tout défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tout réseau, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel, que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tout dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.

Fonctionnement du site Internet. L'Organisateur du Concours ne garantit d'aucune façon que le site Internet du Concours ou que la page *Facebook* « Super C » sur la plateforme *Facebook* seront accessibles ou fonctionnels sans interruption pendant la durée du Concours ou qu'ils seront exempts de toute erreur.

Annulation, suspension ou modification du Concours. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité **de la manifestation d'une intervention humaine** où d'un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la *Régie des alcools des courses et des jeux du Québec*, si requise.

Fin de la participation au Concours. Dans l'éventualité où le Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Durée du Concours, le tirage au hasard pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur du Concours, parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin au Concours.

Renseignements personnels. En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par l'Organisateur et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix. En acceptant un prix, tout gagnant autorise l'Organisateur du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Tout participant peut être requis de signer une confirmation à cet effet.

Propriété intellectuelle et droits d'auteur. En soumettant une photographie, pièce musicale, création ou autre type d'œuvre (l' « Œuvre ») dans le cadre de ce Concours, le participant garantit que l'Œuvre est libre de tous droits de tierces personnes et le participant garantit détenir les droits nécessaires pour soumettre l'œuvre ainsi que, notamment mais sans limitation, pour autoriser l'Organisateur à l'utiliser, la modifier, la transférer, l'adapter, la diffuser, la communiquer ou la distribuer, sur quelque support de diffusion, media ou technologie que ce soit, y compris mais sans limitation, télévision, technologie de l'information, sans fil ou en ligne. Le participant accepte de

fournir, sur demande, la preuve des droits qu'il détient sur l'Oeuvre et il indemnise l'Organisateur en cas de réclamation, demande, poursuite, litige découlant de tout type d'utilisation de l'Oeuvre.

Propriété. Tous renseignements et documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter, Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, renseignements de nature technique, technologique ou opérationnelle et renseignements se rapportant à des dessins, systèmes informatiques, logiciels, logos, marque de commerce et propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de l'Organisateur du Concours. Aucun de ces renseignements et documents ne sera retourné aux participants.

Identification du participant. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom paraît sur le formulaire d'inscription et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. Si un différend survient relativement à l'identification de l'auteur d'un formulaire d'inscription, ce dernier sera considéré avoir été envoyé par le titulaire de compte autorisé associé à l'adresse de courrier électronique fournie au moment de la participation. On entend par « titulaire de compte autorisé » la personne physique à qui est attribuée une adresse de courrier électronique par un fournisseur d'accès internet ou de services en ligne, ou une autre entreprise attribuant les adresses de courrier électronique pour le domaine associé à l'adresse de courrier électronique soumise.

Décision de l'Organisateur du Concours. Toute décision de l'Organisateur du Concours ou de ses représentants relative au présent Concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* en relation avec toute question relevant de sa compétence.

Différend / résidents du Québec. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la *Régie* uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Régie des alcools, des courses et des jeux. La *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* n'est liée d'aucune façon par le Concours et ne peut être tenue responsable de quelque façon que ce soit de toute question relative au Concours.

Facebook. Si le Concours est hébergé sur la plateforme *Facebook*, toute personne qui y participe confirme qu'elle dégage *Facebook* de toute responsabilité et de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui pourrait découler de sa participation au Concours et reconnaît que le Concours n'est aucunement commandité, approuvé ou administré par *Facebook*, ni associé à *Facebook*. Les renseignements fournis par les participants sont fournis à l'Organisateur du Concours et non à *Facebook*.

Règlement du concours en français et en anglais. Dans l'éventualité d'un conflit entre les termes du règlement du Concours en français et les termes du règlement du Concours en anglais, les termes du règlement du Concours en français prévaudront.

Divers. En participant au Concours, les participants acceptent d'être liés au présent règlement du Concours et aux décisions de l'Organisateur, lesquelles décisions sont finales et sans appel à tous égards, y compris, sans s'y limiter, les décisions concernant l'admissibilité ou la disqualification des bulletins de participation ainsi que l'attribution d'un prix. Le Concours est assujéti à tous les lois et règlements applicables. Seuls les participants choisis seront contactés. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré illégal ou inexécutable par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes demeureront applicables.

Règlements. Les règlements du Concours sont disponibles à l'adresse «[Concours | Super C](#)», sur le site «superc.ca » et pour consultation dans les Magasins participants

Affaires juridiques
Rév. 2013.02.19

ANNEXES

MAGASINS PARTICIPANTS

Raison sociale publicitaire	Numéro civique	Rue	Ville
Super C Neufchâtel	4545	Boul. De L'Auvergne	Québec
Super C Saint-Léonard	6775	Rue Jean-Talon Est	Montréal
Super C Ste-Thérèse	214	Boul. René-A-Robert	Ste-Thérèse
Super C Greenfield Park	5012	Boul. Taschereau	Longueuil
Super C Laval Concorde	4400	Boul. De La Concorde	Laval
Super C LaSalle	7401	Boul. Newman	Montréal
Super C Drummondville	565	Boul. St-Joseph	Drummondville
Super C Pierrefonds	11851	Boul. Pierrefonds	Pierrefonds
Super C St-Jacques	6900	Rue St-Jacques	Montréal
Super C Trois-Rivières	750	Boul. St-Maurice - 13	Trois-Rivières
Super C Hull	725-A	Boul. De La Carriere	Gatineau
Super C Gatineau Maloney	720	Boul. Maloney Ouest	Gatineau
Super C Terrebonne	1395	Boul. Moody	Terrebonne
Super C Longueuil (Roland-Therrien)	2125	Boul. Roland-Therrien	Longueuil
Super C Blainville	259	Boul. De La Seigneurie Ouest	Blainville
Super C Brossard	8330	Boul. Taschereau	Brossard
Super C Place Bourassa	6000	Boul. Henri-Bourassa Est	Montréal
Super C Victoriaville	601	Boul. Jutras Est	Victoriaville
Super C Chicoutimi	299	Rue Des Saguenéens	Saguenay
Super C Rimouski	395	Montée Industrielle & Commerciale	Rimouski
Super C Fleurimont	1775	Rue King Est	Sherbrooke
Super C Granby	120	Rue St-Jude Nord	Granby
Super C St-Eustache	580	Boul. Arthur-Sauvé	St-Eustache
Super C Saint-Laurent	1515	Marcel-Laurin	Montréal
Super C Châteauguay	200	Boul. D'anjou, Suite 626	Châteauguay
Super C Sainte-Marie	1116	boul. Vachon Nord	Ste-Marie
Super C Repentigny	85	Boul. Brien, local 101	Repentigny
Super C Aylmer	171	Rue Principale	Gatineau
Super C St-Jean	600	Rue Pierre-Caisse, Suite 2000	St-Jean-Sur-Richelieu
Super C Sherbrooke Belvédère	350	Rue Belvedere Sud	Sherbrooke
Super C Ste-Marthe-sur-le-Lac	500-2801	des Promenades	Ste-Marthe-sur-le-Lac
Super C Longueuil-ch. Chambly	2901	Ch. De Chambly	Longueuil
Super C / St-Jean Séminaire	393	du Séminaire Nord	St-Jean-sur-Richelieu
Super C Vaudreuil	44	Boul. Cité Des Jeunes	Vaudreuil-Dorion
Super C Valleyfield	1620	Boul. Mgr. Langlois	Salaberry-de-Valleyfield
Super C Pie IX/Jarry	8200	Boul. Pie Ix	Montréal
Super C St-Hubert	5910	Boul. Cousineau	Longueuil
Super C Laval-Dagenais	3850	Boul. Dagenais Ouest	Laval
Super C Cap-de-la-Madeleine	300	Rue St-Laurent	Trois-Rivières
Super C Sainte-Foy	1480	Avenue Jules-Verne	Québec
Super C Ste-Dorothée	1110	Desserte Ouest, Autoroute	Laval

		Chomedey	
Super C Atwater	147	Avenue Atwater	Montréal
Super C Beloeil	600	Boul. Laurier	Beloeil
Super C Joliette	1445	Boul. Firestone	Joliette
Super C Cowansville	1775	Rue Du Sud	Cowansville
Super C St-Constant	544	Voie De La Desserte, Route 132	St-Constant
Super C Des Laurentides	1000	Boul. Des Laurentides	Laval
Super C Hull (Du Plateau)	65	Boul. Du Plateau	Gatineau
Super C St-Lin-Laurentides	1005	Rue St-Isidore	St-Lin-Laurentides
Super C Boucherville	575	Chemin De Touraine, Suite 300	Boucherville
Super C Trois-Rivières Ouest	2975	Boul. Des Récollets	Trois-Rivières
Super C Pointe-aux-Trembles	12695	Rue Sherbrooke Est	Montréal
Super C Champlain	7800	Boul. Champlain	Montréal
Super C St-Jean-Chrysostome	820	Ave Taniata	Lévis
Super C Lévis	1400	Boulevard Alphonse-Desjardins	Lévis
Super C Shawinigan	3283	Boul. Royal	Shawinigan
Super C Mont-Tremblant	420	Route 117	Mont-Tremblant
Super C Varennes	59	De L'aqueduc	Varennes
Super C Champfleury	2828	Rue Champfleury	Québec
Super C Pie IX / Ontario	2050	Boulevard Pie IX	Montréal
Super C Terrebonne A. Bombardier	1140	Rue Armand-Bombardier	Terrebonne
Super C Charlesbourg	14000	Henri-Bourassa	Québec
Super C Nicolet	2315	Louis-Fréchette	Nicolet
Super C Sept-Îles	770	Boul. Laure	Sept-Îles
Super C Val-d'Or	1818	3E Avenue	Val-D'or
Super C La Plaine	5333	Laurier, suite 110	Terrebonne
Super C Rivière-des-Prairies	8115	Boul. Maurice-Duplessis	Montréal
Super C St-Césaire	2060	Route 112, R.R. 1	St-Césaire
Super C Nordique, Beauport	981	Avenue Nordique	Québec
Super C Kirkland	3700	St-Charles	Kirkland
Super C Ste-Anne-de-Beaupré	10516-101	boul. Ste-Anne	Ste-Anne-de-Beaupré
Super C Ormstown	1473	Route 201	Ormstown
Super C / Vanier	475	Soumande	Québec
Super C / St-Charles-Borromée	320	de la Visitation	St-Charles-Borromée
Super C Boisbriand	2200	Boul. Du Faubourg	Boisbriand
Super C Chandler	500	Daigneault, local 101	Chandler
Super C Thetford Mines	240	boul. Frontenac Est	Thetford-Mines
Super C Lachute	501	Béthany	Lachute
Super C / Sorel	250	Boul. Fiset	Sorel-Tracy
Super C Ste-Catherine-de-la-J-Cartier	4480	route de Fossambault	Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Super C / St-Rémi	700	Rang Saint-Paul	St-Rémi
Super C / Gaspé	327	boul. de York Sud	Gaspé
Super C Saint-Canut	13910	rue Saint-Simon	Mirabel
Super C La Prairie	1000	boul. des Prés-Verts	La Prairie

Super C / Rouyn-Noranda	4	15e Rue, Local 1 - Place Rouanda	Rouyn-Noranda
Super C / St-Georges	8585	boul. Lacroix, Local M003A	St-Georges
Super C - Ste-Anne-des-Plaines	7	boul. Ste-Anne	Ste-Anne-des-Plaines
Super C Baie St-Paul	971	boul. Mgr-de-Laval	Baie St-Paul
Super C Lavaltrie	250	rue St-Antoine Nord	Lavaltrie
Super C Jonquière	3460	Boul. St-Francois	Saguenay
Super C / Rivière-du-Loup	298	boul. Armand-Thériault	Rivière-du-Loup
Super C Sherbrooke Portland	3050	Boul. Portland, local M12	Sherbrooke
Super C St-Romuald	2150	boul. Guillaume-Couture	Lévis
Super C St-Sauveur	222-A	chemin du Lac Millette	St-Sauveur
Super C Matane	750	avenue du Phare Ouest	Matane
Super C St-Elzéar	1904	boul. des Laurentides	Laval
Super C St-Hyacinthe	1000	rue Daniel-Johnson Ouest	St-Hyacinthe
Super C Marché Saint-Jacques	2035	rue Atateken	Montréal
Super C Mont-Joli	1760	Boulevard Gaboury	Mont-Joli
Super C St-Jérôme	105	Boul.Roland-Gobard	St-Jérôme
Super C Beauharnois	400	Rue Edmour-Daoust	Beauharnois

PRODUITS PARTICIPANTS

Sleeman Clear	30x355ml	0-56910-30130-0	36624301 (code metro)
---------------	----------	-----------------	------------------------